



Délibération n°20 – Taxe de séjour touristique pour 2023

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Cette année encore, les catégories d'hébergement touristiques 3 étoiles, 4 étoiles, 5 étoiles restent épargnées au sein de cette nouvelle grille tarifaire de taxe de séjour pour l'année 2023.

En effet, à Brest métropole, ces catégories supérieures d'hébergement touristiques continuent d'échapper à l'application des tarifs maximaux de taxe de séjour autorisés par la loi.

A l'inverse, les catégories d'hébergement 1 étoile, 2 étoiles sont quant à elle assujetties aux tarifs maximaux autorisés par la loi.

Comment expliquer et justifier cette différence de traitement ?

Pour nous, elle est injuste et pose un souci d'équité, non seulement entre professionnels du tourisme mais aussi parmi les visiteurs de notre agglomération.

Elle nous prive aussi de recettes financières supplémentaires précieuses qui seraient utiles, en lien avec l'Office de Tourisme de Brest métropole, pour mener de nouveaux projets en matière de développement touristique destinés au plus grand nombre dans une logique de tourisme social.

Aujourd'hui, l'activité touristique de notre métropole est très dynamique.

C'est le résultat de nos politiques publiques volontaristes avec l'ouverture et la rénovation de grands équipements (le 70.8, le Téléphérique, Océanopolis) avec l'organisation de grands événements fédérateurs (le Tour de France, les courses au large Ultims et autres, Les Fêtes Maritimes, etc.), avec l'aménagement d'espaces naturels et littoraux exceptionnels (le Fort du Corbeau, les aménagements promenades du Moulin Blanc, le Conservatoire Botanique National de Brest, etc.).

Ce sont là de magnifiques projets et lieux dont chacun et chacune peut profiter.

Notre métropole est un territoire extraordinaire pour le visiteur mêlant tourisme urbain et accès à la nature, à la mer, au grand air.

Les investisseurs privés ne s'y trompent pas et déploient aujourd'hui les grands moyens. De nouveaux projets hôteliers ont vu le jour ces dernières années, d'autres vont sortir de terre, notamment au Port de Commerce, dont un établissement haut de gamme spécialisée dans le tourisme d'affaire.

Nous réitérons donc aujourd'hui notre souhait de voir évoluer à la hausse les tarifs appliqués sur les catégories 3 étoiles, 4 étoiles et 5 étoiles. Nous savons que des 5 étoiles, il n'y en a pas pour le moment. Des 3 et 4 étoiles, par contre, notre territoire en est doté.

Une augmentation significative de ces tarifs, jusqu'à leur niveau maximal, répondrait – je l'ai dit – à une exigence d'équité et de justice fiscale.

Dans l'attente de ces évolutions, nous voterons à nouveau contre cette délibération.

Je vous remercie.